

ARTISANS

VOTRE MUTUELLE
PLUS PRES DE VOUS



Spécialiste de la mutuelle des Artisans du Bâtiment et des Travaux Publics, **l'ASPBTP propose une gamme de prestations innovantes**

Notre objectif est de vous permettre de bénéficier d'une couverture novatrice par :

- Des niveaux de garanties évolutifs en fonction de vos besoins
- La promotion des actes de prévention et de promotion de la santé
 - des prestations dentaires pour les prothèses, qu'elles soient prises en charge ou non par le Régime Obligatoire.
 - Prise en charge des dépassements d'honoraires, notamment en cas d'hospitalisation ou de consultation de spécialistes non conventionnés.
 - Un forfait optique global pour les verres et la monture, sans limite de quantité par année civile.
- Des tarifs adaptés à votre budget santé.

Infos

Une adhésion simple et rapide

Pas de questionnaire médical, de délai d'attente, ni d'évolution de la cotisation en fonction de votre âge.

Remboursements sous 48 heures.

Adhésion pour toute la famille, les enfants jusqu'à 26 ans.



Lors de mon hospitalisation, l'ASPBTP a **délivré une prise en charge à la clinique afin de m'éviter l'avance de frais.**

La totalité des frais engagés ont été remboursés : la chambre particulière, le forfait journalier, l'intervention chirurgicale, la franchise de 18 € et le dépassement d'honoraires de 300 €. J'ai même bénéficié d'une aide ménagère lors de mon retour à domicile.



Personnellement, je ne suis jamais malade. Les quelques consultations de généralistes et les médicaments prescrits sont toujours remboursés en intégralité. **Mais ma fille suit un traitement d'orthodontie sur 3 ans.** Le spécialiste demande 540 € par semestre. **Grâce à l'ASPBTP, je n'ai rien à ma charge.**

Avec l'ASPBTB, vous profitez de nombreux services indispensables...

- **Le Tiers Payant** : Sur simple présentation de votre carte, vous n'avancez plus d'argent dans les pharmacies, laboratoires, centres de radiologie, d'optique et dentaire mutualistes.



- **Une plate forme téléphonique disponible 7j/7 24h/24** répond à des questions médicales, aide ponctuelle dans vos tâches quotidiennes, besoin d'écoute, dialogue autour d'une situation médicale complexe...



- **Le site Internet, www.aspbtp.fr** vous donne accès à l'ensemble de nos offres prévoyance, mise à disposition d'un espace personnalisé reprenant notamment l'historique des remboursements, informations sur l'actualité du secteur Santé...

... et plus, grâce à un réel service de proximité :

- **une prise en charge téléphonique rapide** pour avoir le détail d'un remboursement, une simulation de remboursement sur un devis...

- **un interlocuteur unique, pour une relation durable...**

Loi MADELIN

Dans le cadre avantageux du dispositif Madelin, vous bénéficiez d'une enveloppe fiscale calculée par nos conseillers spécialisés.

N'hésitez pas à nous retourner le coupon ci-dessous afin de connaître nos offres au cadre fiscal adapté à votre situation.

* Sous réserve du niveau de prestations choisi



VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS SUR NOS GARANTIES ET LE DISPOSITIF FISCAL QUI LES ACCOMPAGNE ?

Renvoyez nous ce coupon, nous prendrons contact avec vous prochainement.

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. :

ASPBTB

Maison du Bâtiment - 6, rue Saint-Nicolas - B.P. 6185 - 14062 Caen Cedex 4
Tél. 02.31.50.35.50 - Fax 02.31.50.35.45 - E-mail : aspbtp.caen@mieux-etre.fr

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité immatriculée au registre national des mutuelles sous le n° 780 716 197

